

# Ventes aux enchères

**SALORGES ENCHÈRES**

**NANTES - SAMEDI 6 NOVEMBRE**

**REGARD SUR LE MONDE**  
ART TRIBAL - UNE BIBLIOTHÈQUE

**CIVILISATIONS - OCÉANIE - AFRIQUE - ASIE ...**  
Statues, Masques, Tambours, Echelles, Etriers de pouille, Armes blanches et divers

Consultant : Jean-Yves COUE 06 08 88 43 20 - arttribal.coue@free.fr

Expositions : Vendredi 5 de 16h à 18h - Samedi 6 de 9h à 12h  
L'accès à l'exposition et à la vente se fait sur présentation du Passa Sanitaire sous format papier ou numérique

Descriptions et photographies sur [www.interencheres.com/4407](http://www.interencheres.com/4407) ou [www.encheres-nantes-labaule.com](http://www.encheres-nantes-labaule.com)

**PHILIPPE KACZOROWSKI COMMISSAIRE PRISEUR HABILITÉ**  
SARL au capital de 50 400 € - Agrément 2002-089 - RCS NANTES 441 573 110

02 40 69 91 10  
Fax 02 40 69 93 92  
E-mail : [sarilac@orange.fr](mailto:sarilac@orange.fr)

NANTES - 8 bis rue Chaptal  
PRESQU'ÎLE GUÉRANDAISE  
132 Avenue des Ondines  
44500 LA BAULIE

**SCP ERIC SANSON**  
Commissaire-Preneur Judiciaire

ETUDE : 20 allée de la Mer d'Iroise à 44600 SAINT NAZAIRE  
BUREAU ANNEXE : Place A. de la Perrière 44500 LA BAULIE  
Tel : 02 40 60 60 90 - [scpericsanson@gmail.com](mailto:scpericsanson@gmail.com)

**VENDREDI 5 NOVEMBRE 2021 A 9H30 :**  
**GUERANDE (44350) Z.A.C DE VILLEJAMES - 6, ROUTE DE BREHANY**

**MATERIEL SON ET LUMIERE** - CONSOLÉ SOUND DRAFT UI 16 DE 2019 AVEC TABLETTE - BOITIER DE SCÈNE YAMAHA RIO 32/24 DE 2018 SANS RÉGIE - TABLE DE MIXAGE A 16 ET 32 VOIES - NOMBREUX MICROS HF ET ANALOGIQUES - REDRESSEURS DE SIGNAL - IMPORTANT PORTIQUE EN ALU L.12M CAPACITÉ 200 KG PAR PULIER AVEC ACCESSOIRES - 22 SPOTS A LAMPES + 12 A LÉDS - IMPORTANT LOT DE CABLAGE SON ET LUMIERE 220 V + CONNECTIQUE - NOMBREUX FLIGHT-CASES - PROJECTEUR A AMPOULE PAR 54/64 ET POURSUITE HMI DITS MOON.

Vente possible en un lot - EXPOSITION DE 9H15 A 9H30  
FRAIS 14,28 % TTC AVEC TVA RECUPERABLE - POUR ENCHERIR : GARANTIES BANCAIRES EXIGÉES (lettre accréditive de banque) et 2 pièces d'identité. PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE ET RESPECT DES GESTES BARRIÈRES.  
Photos sur [Interencheres/44005](http://Interencheres/44005)

**SCP ERIC SANSON**  
Commissaire-Preneur Judiciaire

ETUDE : 20 allée de la Mer d'Iroise à 44600 SAINT NAZAIRE  
BUREAU ANNEXE : Place A. de la Perrière 44500 LA BAULIE  
Tel : 02 40 60 60 90 - [scpericsanson@gmail.com](mailto:scpericsanson@gmail.com)

**JEUDI 4 NOVEMBRE 2021 A 12H00 :**  
**A LA BAULIE (44500), A L'HOTEL DES VENTES**  
**PLACE ANTOINE DE LA PERRIERE**

VENTE A DISTANCE ET SUR DESIGNATION AUX ENCHÈRES PUBLIQUES AVEC SOUMISSIONS CACHETÉES POSSIBLES D'UN CHEPTEL DE BOVINS RACE CHAROLAISE EN 1 LOT (40 TÊTES ENVIRON DONT 3 VACHES PLEINES) - CHEPTEL VISIBLE AU CENTRE D'ALLOTTEMENT DES ANIMAUX, A LA VILLE DINAIS, 44630 PLESSE SUR RENDEZ-VOUS PAR TÉLÉPHONE AU 02.40.58.31.19.

FRAIS 13,09 % TTC AVEC TVA RECUPERABLE - POUR ENCHERIR : GARANTIES BANCAIRES EXIGÉES (lettre accréditive de banque) et 2 pièces d'identité  
PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE ET RESPECT DES GESTES BARRIÈRES. Photos sur [Interencheres/44005](http://Interencheres/44005)

## Télévision, détente

Chaque jour, près de deux pages sur les programmes et les nouveautés du petit écran, agrémentés des mots croisés et mots fléchés.

### Sécurité routière

## Vitres opaques de la voiture, c'est le gendarme qui apprécie

Il n'est pas possible d'échapper à la verbalisation en soutenant que le caractère légal ou non d'une vitre teintée devrait être contrôlé scientifiquement puisque le Code de la route a posé des critères techniques précis.

Depuis janvier 2017, il est interdit d'avoir des vitres très teintées à l'avant de sa voiture et c'est le gendarme ou le policier qui apprécie, selon la Cour de cassation, s'il y a ou non contrevenant.

Un automobiliste qui avait invoqué l'argument scientifique n'a pas eu gain de cause. Selon le code, « la transparence de ces vitres est considérée comme suffisante si le facteur de transmission régulière de la lumière est d'au moins 70 % ». Il faut donc qu'une technique objective mesure cette « transmission régulière » et il ne suffit pas qu'un agent ou un officier de police estime qu'elle est insuffisante, soutenait un automobiliste verbalisé.

La sanction pour le conducteur est de 135 € d'amende avec un retrait de trois points de permis de conduire pour trois ans.

Le code impose aussi que les vitres de la voiture soient suffisamment résistantes aux incidents prévisibles de la circulation, aux facteurs atmosphériques et thermiques et présente une faible vitesse de combustion.

Un tribunal avait estimé que ces exigences techniques devaient être scientifiquement et objectivement contrôlées lorsqu'un conducteur posait un film sombre sur ses vitres. Mais la Cour de cassation a annulé son jugement. Les constatations des officiers ou agents de police judiciaire font foi jusqu'à preuve du contraire, selon la loi, et la Cour est très exigeante pour admettre cette « preuve du contraire ». Dès lors que le gendarme constate qu'il ne peut pas distinguer le conducteur, que les objets ou les couleurs sont déformés, il y a infraction.

(Cass. Crim, 13.11.2018, E 18-80.944).

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Presse Océan, ou pour tout autre journal, sur notre site [www.medialex.fr](http://www.medialex.fr)

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€/mn) e-mail : [annonces.legales@medialex.fr](mailto:annonces.legales@medialex.fr) Internet : [www.medialex.fr](http://www.medialex.fr)

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 7 décembre 2020, 4,07 € ht la ligne.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr).

## Avis administratifs

Commune de **VALLONS-DE-L'ERDRE**

**Procédure de modification numéro 1 du Plan local d'urbanisme de la commune déléguée de Maumusson**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté NP2021\_270 en date du 21 octobre 2021, M. le Maire de la commune de Vallons-de-l'Erdre a prescrit la mise à enquête publique du projet de modification numéro 1 du Plan local d'urbanisme de la commune déléguée de Maumusson.

L'enquête publique se déroulera en mairie déléguée de Maumusson ainsi qu'en mairie déléguée de Saint-Mars-la-Jaille du lundi 15 novembre 2021 à partir de 9 h 00 jusqu'au vendredi 17 décembre 2021 à 17 h 00.

M. Dominique Lesort a été désigné en tant que commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur assurera plusieurs permanences durant lesquelles il recevra le public en mairie déléguée de Maumusson ainsi qu'en mairie déléguée de Saint-Mars-la-Jaille :

- Mairie déléguée de Maumusson :
  - le lundi 15 novembre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00,
  - le samedi 4 décembre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00.
- Mairie déléguée de Saint-Mars-la-Jaille :
  - le vendredi 26 novembre 2021 de 14 h 00 à 17 h 00,
  - le vendredi 17 décembre 2021 de 14 h 00 à 17 h 00.

Durant toute la durée de l'enquête, les dossiers seront consultables en mairie déléguée de Maumusson, ainsi qu'en mairie déléguée de Saint-Mars-la-Jaille, au format papier et au format numérique. Ils seront également consultables sur le site internet de la commune ([www.vallonsdelerdre.fr](http://www.vallonsdelerdre.fr)).

Le public pourra formuler ses observations soit :

- sur le registre ouvert à cet effet en mairie déléguée de Maumusson ainsi qu'en mairie déléguée de Saint-Mars-la-Jaille aux jours et heures d'ouvertures habituels,
- à l'adresse postale suivante (en précisant sur l'enveloppe la mention « ne pas ouvrir ») :

À l'attention de M. le Commissaire enquêteur, modification numéro 1 du PLU, commune déléguée de Maumusson, commune de Vallons-de-l'Erdre, 18, avenue Charles-Henri-de-Cossé-Brissac, Saint-Mars-la-Jaille, 44540 Vallons-de-l'Erdre, - par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete.publique.plu@vallonsdelerdre.fr](mailto:enquete.publique.plu@vallonsdelerdre.fr)

À l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui, dans un délai d'un mois, transmettra à M. le Maire le dossier et les registres accompagnés de ses conclusions motivées. Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public en mairie déléguée de Maumusson aux jours et heures habituels d'ouverture. Ces documents seront également publiés sur le site internet de la commune ([www.vallonsdelerdre.fr](http://www.vallonsdelerdre.fr))

À l'issue de l'enquête publique et au vu des conclusions du commissaire enquêteur, le projet de modification numéro 1 du Plan local d'urbanisme de la commune déléguée de Maumusson sera soumis à l'approbation du conseil municipal de la commune de Vallons-de-l'Erdre.

Le Maire  
Jean-Yves PLOTEAU.

# Vie des sociétés



## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Nantes du 22 octobre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société par actions simplifiée.

Dénomination : MPAJ3.

Siège : 57, rue Maréchal-Joffre, Bureau 3, 44000 Nantes.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 5 000 euros.

Objet : la société a pour objet, en France et à l'étranger : pâtisserie fixe et ambulante ; vente de plats cuisinés, sur place, à emporter ou livrés ; sandwicherie et saladerie ; création et vente de jus de fruits frais ; vente de produits laitiers et dérivés ; service traiteur ; la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiques ; la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de toutes sociétés nouvelles, d'apport, de commande, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, d'alliances ou d'associations en participation ou autrement ; et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à toutes autre objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social. Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : les cessions d'actions au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : la société Mon Poulet au Jus, société par actions simplifiée au capital de 500 euros, ayant son siège social situé 17, rue Monte-au-Ciel, 44100 Nantes.

Immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro 834 664 542, représentée par M. Jean-Yves Wattrae, en sa qualité d'associé unique et président de la société.

Directeur général : M. Jean-Yves Wattrae, demeurant 88, rue de la Filière, 85350 L'Île-d'Yeu.

La société sera immatriculée au RCS de Nantes.

Pour avis  
Le Président.

**ASC CRÉDITS**

Société par actions simplifiée  
Ancien capital social : 479 500 euros  
Nouveau capital social : 3 854 500 euros  
Siège social : Zac de la Bérangerais 2, rue de Thessalie 44240 LA CHAPELLE-SUR-ERDRE  
RCS Nantes 453 121 493

## CAPITAL SOCIAL

Suivant décisions en date du 1er janvier 2021, l'associé unique a décidé (1) d'augmenter le capital social de 7 000 000 euros par émission de 56 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 125 euros, émises au pair, puis de (2) de réduire le capital de 3 625 000 euros par annulation de 29 000 actions existantes par imputation à hauteur de pareille somme sur les pertes. Le capital social est ainsi passé de la somme de 479 000 euros à la somme de 3 854 500 euros, les capitaux propres sont reconstitués. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

RCS Bobigny.

Pour avis.

## Statut juridique du chef d'entreprise

### Quelques aspects du statut juridique du couple entrepreneur-entreprise

La réflexion sur le statut juridique du couple entrepreneur-entreprise est souvent occultée par la recherche d'un statut fiscal ou social le plus favorable possible au chef d'entreprise.

Pourtant les enjeux sont considérables et l'absence de réflexion en ce domaine est à l'origine de défaillances ou de disparitions d'entreprise.

Il faut dépasser le débat sur le choix d'une structure juridique pour l'entreprise, destinée à assurer une protection de l'entrepreneur contre les risques d'exploitation. Le choix d'une structure juridique pour l'entreprise doit aussi éviter que l'exploitation ne soit menacée par les aléas de la vie privée de l'entrepreneur. Cette précaution doit s'accompagner du choix pour le chef d'entreprise d'un statut personnel approprié.

### Arts, culture, médias

## On ne peut pas exiger d'être ignoré par un moteur de recherches

Une affaire opposait un artisan à un moteur de recherches. L'artisan se plaignait qu'en cas de recherches sur son nom, apparaissent des sites donnant des informations à caractère familial. Il avait dressé une liste des sites qu'il ne voulait plus voir apparaître dans les résultats du moteur de recherches.

Il avait d'abord obtenu satisfaction devant le tribunal, mais à tort, a conclu la Cour de cassation, car une interdiction générale ne peut pas être prononcée et il faut vérifier sur chaque site critiqué qu'il existe bien une atteinte illicite à la vie privée.

(Cass. Civ 1, 14.2.2018, P 17-10.499).